



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE DU 17 janvier 2003

Transferts de charges 2002

Conseillers en exercice : 45

Votants : 45

Convocation du Conseil Municipal :
le 9 janvier 2003

Affichage du Compte-Rendu Sommaire :
le 21 janvier 2003

[\[Annexe\]](#)

Président :

M. Alain BAUDIN

Présents :

Adjoints :

Mme Françoise BILLY, M. Gérard NEBAS, M. Gilles FRAPPIER, Mme Jeanine BIMES, M. Luc DELAGARDE, Mme Nicole GRAVAT, M. Guillaume JUIN, M. Rodolphe CHALLET, M. Paul SAMOYAU, Mlle Fabienne RAVENEAU, M. Amaury BREUILLE, M. Robert PLANTECOTE, M. Jacques LAMARQUE, Mme Geneviève RIZZI, M. Gérard ZABATTA

Conseillers :

Mme Andrée CHAREYRE, M. Michel GENDREAU, Mme Nathalie HIBERT, M. Rémy LANDAIS, Mlle Karen NALEM, Mme Annie COUTUREAU, Mme Madeleine CHAIGNEAU, Mme Marie-Edith BERNARD, Mme Valérie UZANU, Mme Catherine REYSSAT, M. Michel PAILLEY, M. Bernard JOURDAIN, Mme Catherine DEGUERCY, Mme Isabelle RONDEAU, Mme Françoise HALAT, M. Joël RENOUX, Mme Jacqueline LEFEBVRE, M. Franck GIRAUD, M. Dominique GUIBERT, Mme Elisabeth BEAUVAIS, Mme Claudie LAROCHE, M. Marc THEBAULT, Mme Michelle LE FRIANT, M. Jean-Louis EPPLIN

Secrétaire de séance :

Mademoiselle Karen NALEM

Excusés ayant donné pouvoir :

Mme Danièle GANDILLON donne pouvoir à M. Rémy LANDAIS.
M. Bernard BELLEC donne pouvoir à M. Alain BAUDIN.
M. Alain GARCIA donne pouvoir à M. Marc THEBAULT.
Mme Christabelle CHOLLET donne pouvoir à M. Dominique GUIBERT.
M. Stéphane TRONEL donne pouvoir à M. Jean-Louis EPPLIN.

Excusés :

Monsieur Guibert ayant quitté la séance sans avoir désigné de mandataire est excusé à partir de cette délibération, ainsi que Madame Chollet qui lui avait donné pouvoir

CONSEIL MUNICIPAL DU 17 janvier 2003

DELIBERATION D20030006

Direction des Finances

Transferts de charges 2002

Monsieur le Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Après examen par la Commission Générale,

Sur proposition du Maire

Il est soumis à votre examen le rapport qui a reçu l'approbation de la Commission d'Evaluation des charges (article 1609 nonies du Code Général des Impôts CGI) au cours de sa séance du 12 décembre 2002 et qui précise les charges nettes à retenir dans le cadre des transferts de compétences entre les communes et la Communauté d'Agglomération de Niort.

Les propositions de la commission font l'objet d'un rapport et de ses annexes qui sont jointes à la présente délibération.

Cette évaluation est déterminante car elle sert à fixer le montant de l'attribution de compensation qui sera versée à chaque commune.

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- Approuver le rapport et les annexes de la commission d'évaluation chargée des transferts de charges.
- Prendre acte du montant global des transferts 2002 de l'ensemble des communes qui s'élève à la somme de 133.262 Euros.
- Noter que les transferts 2002 pour la commune de NIORT sont arrêtés à la somme de 134.003 Euros.
- Retenir que les modalités particulières sont prévues à l'extinction de certaines charges et notamment en ce qui concerne les annuités d'emprunts.

LE CONSEIL ADOPTE

Pour :	43
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0
Excusé :	2

Le Maire de Niort

Alain BAUDIN

[Ordre du jour](#)